DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ET CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN 2027

À RETOURNER AVANT LE 20 novembre 2026

Nom de l'association

Demande une subvention :

De fonctionnement de _____ €

Informations pratiques

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention et le contrat d'engagement Républicain ?

Le dossier de demande de subvention est un formulaire simplifié destiné à **toutes les associations désireuses d'obtenir une subvention**. Il concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'association. Il ne concerne pas le financement d'un investissement. Par l'article 12 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, toute association sollicitant une subvention publique doit souscrire un **contrat d'engagement républicain.**

Comment se présente le dossier à remplir ?

➔ **Fiche "Présentation de votre association"**
Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec l'administration.
Vous présenterez les éléments d'identification de votre association, vos activités habituelles ainsi que des renseignements relatifs à vos ressources humaines.

➔ **Fiche "Modèle de compte de résultat et budget prévisionnel"**
Dans cette fiche figure **un budget prévisionnel** simplifié, ainsi qu'un modèle du dernier compte de résultat établi à la date de remise du dossier.
Si vous disposez déjà d'un budget ou d'un compte de résultat établi sous cette forme, il vous suffit de les transmettre sans remplir cette fiche.

➔ **Fiche "Attestation sur l'honneur"**
Cette fiche permet au **représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.**
Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée. La liste des pièces à joindre se trouve page 3 de cette chemise.

➔ **Fiche "Certification des coordonnées bancaires"**
En cas de versement d'une subvention, cette fiche est transmise à la Trésorerie municipale et permet **de sécuriser les transactions bancaires entre la collectivité et l'association**.

➔ **Contrat d'engagement Républicain**
Vous trouverez le contrat d'engagement Républicain à la suite du dossier de demande de subvention.
Vous devrez parapher toutes les pages et renseigner et signer la dernière.

Après le dépôt du dossier

Pour recevoir la subvention, si elle vous est accordée, **vous devez disposer d'un numéro SIRENE** ou **SIRET** qui constituera un identifiant dans vos relations avec les services administratifs. Si vous n'en avez pas, il vous faut, dès maintenant, demander ce numéro a la direction régionale de l'Insee. **La démarche est gratuite**.

Pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devrez transmettre les derniers comptes approuvés de votre association ainsi que son rapport d'activité.
Ces documents doivent être transmis au service Vie associative **au plus tard dans les 6 mois** qui suivent la fin de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été attribuée soit au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Pièces à joindre

Dans tous les cas, si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, vous devez joindre le pouvoir de ce dernier au signataire.

Pièces obligatoires :

- ☐ Les comptes annuels 2026.
- ☐ Le rapport d'activité de l'année 2026 à joindre en annexe.
- ☐ Le budget prévisionnel 2027.
- ☐ Un numéro SIRET ou SIREN.
- ☐ Dossier complet de 16 pages.

Pièces facultatives suivant la situation (nouveau demandeur ou changement de statuts ou de compte bancaire) :

- ☐ Un Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'association ;
- ☐ Une attestation signée par le responsable de l'association, certifiant les nouvelles coordonnées bancaires (en page quatorze) ;
- ☐ Les nouveaux statuts en vigueur, datés et signés.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Présentation de votre association

Identification de votre association

Nom de votre association : _____

Sigle de votre association : _____

Adresse de son siège social : _____

Code postal : _____ Commune :_____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Courriel et site internet : _____

Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal (le Président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction dans l'association : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

La personne chargée du dossier au sein de l'association

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction dans l'association : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Identités et adresses des structures associatives ou relevant du secteur marchand avec lesquelles vous êtes liés (un organigramme peut être joint pour décrire ces relations) :

Etablissement(s)/Filiales(s) : _____

Objet succinct de votre association

Présentation de votre association

Renseignements d'ordre administratif et juridique

Déclaration en préfecture le : _____ À : _____

Date de publication au Journal Officiel le : _____

Numéro SIREN (9 chiffres) ou SIRET (14 chiffres): _____

Attention le numéro SIREN est obligatoire. Si vous n'en disposez pas, faites-en la demande auprès de l'INSEE en téléchargeant la lettre type sur le site : service-public.fr et adresser votre demande à : INSEE CHAMPAGNE-ARDENNE 10, rue Edouard Mignot 51079 Reims Cedex.
Le nom et l'adresse de votre structure doivent être les mêmes pour votre inscription au répertoire SIRENE et votre Relevé d'Identité Bancaire.

Numéro RNA délivré lors de toute déclaration (création ou modification) en préfecture : _____

Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif ?

❒ Oui, en ce cas vous préciserez le(s)quel(s) ❒ Non

Type d'agrément :	Attribué par :	En date du :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

❒ Oui ❒ Non

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

❒ Oui ❒ Non

Composition du Bureau :

Nom & Prénom	Fonction	Téléphone	Courriel	Précisez si vous êtes élu aux Lilas

Composition du Conseil d'Administration :

Nom & Prénom	Fonction	Téléphone	Courriel	Précisez si vous êtes élu aux Lilas

Présentation de votre association

Renseignements concernant le fonctionnement de votre association

Description du projet associatif et des activités habituelles de l'association :

TABLEAU DES EFFECTIFS
SAISON 2026 / 2027

	moins de 6 ans		entre 6 et 18 ans		entre 18 et 60 ans		plus de 60 ans	
	féminin	masculin	féminin	masculin	féminin	masculin	féminin	masculin
LILASIENS								
NON-LILASIENS								
total par catégorie d'âge								
TOTAL GÉNÉRAL								

Montant de la cotisation individuelle et annuelle : _____

Tarif lilasiens : ❒ Oui ❒ Non **Montant :** _____

Tarif non-lilasiens : ❒ Oui ❒ Non **Montant :** _____

L'association propose-t-elle un tarif solidaire ? ❒ Oui ❒ Non

Avantages en nature dont bénéficie l'association (locaux) :

Lieu	Jours de fonctionnement	Horaires de l'activité	

Autres avantages en nature :

Moyens humains de l'association :

Vous indiquerez le nombre de personnes participant à l'activité de votre association, tant de manière bénévole que rémunérée. S'agissant des personnes salariées, vous indiquerez le nombre de CDI, d'une part, et les personnes à temps partiel, d'autre part.

Bénévoles : _____ **Nombre total de salariés permanents : _____**

Salariés en CDI : _____ **dont salariés à temps partiel : _____**

Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :

Salariés en CDD: _____ **dont salariés à temps partiel : _____**

Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés : _____ €

Montant des rémunérations et avantages des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe délibérant en tenant lieu :

Montant brut de la rémunération et des avantages : _____ €

Nom : _____

Montant brut de la rémunération et des avantages : _____ €

Nom : _____

Montant brut de la rémunération et des avantages : _____ €

Nom : _____

Tous compléments d'informations (budgets plus détaillés, notes explicatives) pourront, si besoin, être ajoutés en annexe.

Compte de résultat 2026

DETAIL DES CHARGES ET DEPENSES ENGAGÉES EN 2025	MONTANTS EN EUROS	DETAIL DES RECETTES ET PRODUITS REÇUS EN 2025	MONTANTS EN EUROS
ACHATS OU PRESTATIONS DE SERVICE (à préciser)		**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (à préciser)**	
		Cotisations	
		Ventes de Produits Finis	
		Prestations de service	
AUTRES DEPENSES (Détailler ci-dessous)		**AUTRES RECETTES (Détailler ci-dessous)**	
Fournitures administratives		**Subvention Ville des Lilas**	
Frais postaux/télécommunication		**Subvention Autre(s) commune(s)**	
Communication		**Subvention Conseil Départemental**	
Loyer		**Subvention Conseil Régional**	
Eau		**Subvention de l'État**	
Gaz / Electricité		**Fonds européens**	
Assurance			
Fournitures d'entretien		**Dons**	
Petits équipements		**Autres**	
Déplacements et missions			
Réceptions		**Livret d'Épargne**	
Honoraires		**Solde compte courant**	
IMPOTS ET TAXES			
FRAIS DE PERSONNELS (Détailler ci-dessous)			
Salaires et rémunérations			
Charges sociales			
Autres charges			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (Détailler ci-dessous)		**PRODUITS EXCEPTIONNELS (Détailler ci-dessous)**	
TOTAL		**TOTAL**	

NB : Le total des charges et le total des produits doivent être égaux.

Budget prévisionnel 2027

DETAIL DES CHARGES ENVISAGEES	MONTANTS EN EUROS	DETAIL DES PRODUITS ATTENDUS	MONTANTS EN EUROS
ACHATS OU PRESTATIONS DE SERVICE (à préciser)		**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (à préciser)**	
		Cotisations	
		Ventes de Produits Finis	
		Prestations de service	
AUTRES DEPENSES (Détailler ci-dessous)		**AUTRES RECETTES (Détailler ci-dessous)**	
Fournitures administratives		**Subvention Ville des Lilas** *(Inférieure ou égale à 30 % des produits attendus)*	
Frais postaux/télécommunication		**Subvention Autre(s) commune(s)**	
Communication		**Subvention Conseil Départemental**	
Loyer		**Subvention Conseil Régional**	
Eau		**Subvention de l'État**	
Gaz / Electricité		**Fonds européens**	
Assurance			
Fournitures d'entretien		**Dons**	
Petits équipements		**Autres**	
Déplacements et missions			
Réceptions		**Livret d'Épargne**	
Honoraires		**Solde compte courant**	
IMPOTS ET TAXES			
FRAIS DE PERSONNELS (Détailler ci-dessous)			
Salaires et rémunérations			
Charges sociales			
Autres charges			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (Détailler ci-dessous)		**PRODUITS EXCEPTIONNELS (Détailler ci-dessous)**	
TOTAL		**TOTAL**	

NB : Le total des charges et le total des produits doivent être égaux.

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), _____, représentant(e) légal(e) de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

- **Demande une subvention de : _____ €**

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée **sur le compte bancaire de l'association.**

 Nouveau RIB : ☐ Oui (merci de joindre le RIB + attestation page 14) ☐ Non

L'association s'engage à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution d'une subvention. Notamment, elle s'engage à faire parvenir à la demande de la ville un compte-rendu détaillé et un bilan financier.

Fait, le _____ à _____

Cachet de l'Association	Responsable légal de l'Association (Nom et signature)

Attention
Toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

<u>Pour toute nouvelle association ou toute nouvelle domiciliation bancaire, merci de bien vouloir renseigner l'attestation ci-dessous.</u>

CERTIFICATION DES COORDONNEES BANCAIRES

STRUCTURE :

FORME JURIDIQUE :
N° SIRET :

Représentant légal :
Fonction :

ATTESTATION

Je, soussigné, _____

En ma qualité de _____

Au sein de la structure _____

Sise à _____

Atteste par la présente que le RIB bancaire ci-joint correspond au compte bancaire de la structure :

IBAN :

Fait à
Le

Signature et cachet

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS

BÉNÉFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (…) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (…) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Le , à

Lu et approuvé, bon pour engagement,

Nom et prénom du représentant légal de l'association

Signature et cachet de l'association